

## Modification fiche médecin effecteur

<b>Nom :</b> <b>Prénom :</b>  <b>N° national :</b> <b>N° départemental :</b> <b>Qualifications :</b>  <b>Adresse :</b>	<b>Nom de naissance :</b> <b>Département d'inscription :</b> <b>Activités :</b>  <b>Date de première inscription :</b> <b>PAC: Retraité: Décédé: Radié:</b>  <b>Date de retraite libérale :</b> <b>Date de retraite salariée :</b> <b>Date de retraite hospitalière :</b>
---	--

Les consignes particulières doivent être **claires et simples**

**Consignes particulières médecin (confidentielles, destinées au médecin régulateur):**

**Consignes particulières PUBLIQUES (facultatif : vous pouvez noter ici un n° de téléphone publié sur le site et dans la presse, ou des informations pour trouver votre cabinet). Si le secteur de garde n'a pas de numéro d'appel unique, c'est l'information ci-contre qui sera publiée.:**

Précisez si vous souhaitez que vos numéros puissent être communiqués ou non au public (patients) par la régulation :

- **en cochant Confidentiel et SAMU**, la Régulation Libérale et le SAMU auront connaissance de votre numéro de téléphone mais ne le communiqueront pas aux patients
- **en cochant Public et SAMU**, la Régulation Libérale et le SAMU auront connaissance de votre n° de téléphone et pourront le communiquer aux patients.

Quoi qu'il en soit, vous devez cocher la case « SAMU » pour le n° opérationnel où la régulation peut vous joindre

**Téléphone opérationnel :** → Numéro utilisable par la régulation et le SAMU afin de vous joindre

**Téléphone cabinet :** → Numéro qui apparaît dans les journaux et sur le site en mode non sécurisé

**Téléphone portable :**

**Fax :**

**Email :**

**Visibilité :**  Confidentiel  Public  SAMU

**Visibilité :**  Confidentiel  Public  SAMU

**Visibilité :**  Confidentiel  Public  SAMU

**Visibilité :**  Confidentiel  Public

**Visibilité :**  Confidentiel  Public

**Electrocardiographie :**  Oui -  Non -  Ignoré

**Pratique des sutures :**  Oui -  Non -  Ignoré

**Suture d'enfant :**  Oui -  Non -  Ignoré

**Suture de doigts :**  Oui -  Non -  Ignoré

**Suture de face :**  Oui -  Non -  Ignoré

**Horaires :** indiquez au médecin régulateur vos horaires de présence au cabinet pendant la garde, **confidentiels**

Samedi - Début AM : à : [ ] h [ ] , ou de [ ] h [ ] à [ ] h [ ]

Samedi - Fin AM : à : [ ] h [ ] , ou de [ ] h [ ] à [ ] h [ ]

Dimanche et Jours Fériés - matin : à : [ ] h [ ] , ou de [ ] h [ ] à [ ] h [ ]

Dimanche et Jours Fériés - fin matinée : à : [ ] h [ ] , ou de [ ] h [ ] à [ ] h [ ]

Dimanche et Jours Fériés - AM : à : [ ] h [ ] , ou de [ ] h [ ] à [ ] h [ ]

Dimanche et Jours Fériés - fin AM : à : [ ] h [ ] , ou de [ ] h [ ] à [ ] h [ ]

Soirs de semaine : à : [ ] h [ ] , ou de [ ] h [ ] à [ ] h [ ]

Semaine : Volontaire pour la PDS de 00h à 8h  OUI  NON

Dimanche : Volontaire pour la PDS de 00h à 8h  OUI  NON

Validation des modifications

Veillez à bien renseigner votre choix concernant le volontariat en nuit profonde (00h-08h). Les plannings de garde seront saisis suivant ce choix et les CPAM ne régleront que les astreintes mentionnées sur ces plannings. **En cas de modification de votre volontariat, veuillez en avvertir le Conseil départemental afin de mettre les plannings à jour en conséquence. Aucune modification de planning ne se fera à postériori.**

Plages horaires de consultation au cabinet médical. La régulation adressera directement les patients vers votre cabinet médical sans vous téléphoner préalablement afin de diminuer le temps d'attente des patients pour joindre un médecin régulateur.